

# le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 58 - juillet 2007



ILE-DE-FRANCE

Après 25 ans d'un état de quasi immobilisme qui a vu notre pays arc-bouté sur des acquis d'un autre temps régresser, se démobiliser sur le plan économique, s'endetter au delà du raisonnable et, de ce fait se trouver dans l'incapacité d'assurer le plein emploi et le pouvoir d'achat, le nouveau Président de la République est prêt à agir vite et dans la concertation.

Les entreprises quant à elles, avec responsabilité et enthousiasme, prendront toute leur part à l'ampleur du travail que nécessite le sérieux de la situation de notre pays.

Les grands chantiers s'ouvrent immédiatement. La détaxation des heures supplémentaires est une bonne idée, les modalités demandent d'être précisées : toutes les cotisations sociales seront-elles concernées ? Quel régime sera appliqué aux cadres qui sera au forfait jour ?

Le service minimum dans les transports s'impose car nous souffrons par trop de ces dysfonctionnements du service public qui paralysent trop souvent nos activités. Une charte régissant les activités portuaires serait également la bienvenue.

Des conférences sociales sont prévues en septembre sur les thèmes des conditions de travail, du contrat de travail et de la flexisécurité, du dialogue social et de l'égalité salariale.

Une chose est certaine après les derniers scrutins, on ne repartira pas comme avant. Toutes les parties devront prendre toutes leurs responsabilités dans les évolutions impératives de la société française. Les syndicats devront épouser ces évolutions et nous sommes prêts pour cela à ce que leur rôle soit renforcé.

Gérald LEHMANN  
Délégué Général

## Nos objectifs prioritaires 2007

Nos objectifs prioritaires reposent sur notre identité régionale, notre dimension terrain et le professionnalisme reconnu de nos équipes. Ils ont été approuvés par notre Assemblée générale du 2 mai 2007.

### L'image de la Chimie

Plus que jamais, il nous faut contribuer de part notre situation privilégiée au contact du terrain, des acteurs et des groupes d'influence les plus divers, à la reconquête du grand public dans le cadre de ses préoccupations et ses attentes quotidiennes là où notre savoir faire et nos engagements sont reconnus et appréciés :

- Sur le terrain de l'orientation des jeunes et de leur première insertion.
- Sur le terrain de l'emploi là où nous veillons à ses évolutions inéluctables.
- Là où nos entreprises, petites et grandes constituent le socle du tissu collectif.
- Là où nous contribuons concrètement au développement durable.
- Là où nos actions sont perçues comme contributions

à la sauvegarde de l'outil industriel et à la valorisation des pôles locaux de recherche et d'innovation.

### Le fonctionnement de l'organisation chimie

Il nous faut contribuer à rendre plus performante notre organisation en développant des synergies au niveau régional :

- Nous allons faire vivre la convention qui nous lie avec la région Centre et contribuer de façon opérationnelle au socle de services défini tant dans les domaines SSE que Social-Métiers-Formation
- Nous poursuivons un profond engagement visant au fonctionnement en réseau des UIC régionales tant au niveau des Présidents que des délégués-secrétaires généraux et participons au développement des actions complémentaires avec l'UIC nationale (en particulier sur l'application de REACH dans les entreprises)
- Nous prendrons toute notre part à la mise en œuvre des pôles de compétences contribuant à l'implication

de toutes les structures de notre profession (nationale, régionales, sectorielles).

- Nous renforcerons également la prospection de nouveaux adhérents par une mobilisation de tous.

### La sensibilisation des jeunes à la chimie

Notre relation Ecole-Entreprise privilégiée nous permet de valoriser la chimie comme science, discipline et métiers porteurs d'avenir. Nous allons renforcer nos actions dans le cadre du Village de la chimie que nous souhaitons exporter dans d'autres régions ; mais aussi tout au long de l'année afin de réussir l'égalité et d'assumer la diversité en offrant une deuxième chance et un ascenseur social aux jeunes en situation d'échec universitaire, contribuant à les professionnaliser grâce à des formations BTS en apprentissage menées avec l'AFPA et les Universités franciliennes.

En faisant tutorer par des professionnels de nos entreprises de la chimie, les meilleurs candidats aux épreuves des Olympiades de la Chimie, nous allons contribuer à leur orientation future vers nos entreprises.

En complément de ces objectifs prioritaires, il nous faudra comme toujours mobiliser collectivement tous les collaborateurs de l'UIC IDF car chaque Département est appelé à maintenir sa présence au top dans son domaine de compétence en étendant son champ au périmètre de la région Centre.

# REACH : tous concernés !

Repères

Environnement

**REACH (en Registre-ment, Evaluation, Autorisation des substances Chimiques) est un règlement communautaire qui vise à l'identification des produits chimiques et pour les plus dangereux à leur élimination progressive. Adopté le 18 décembre 2006 par le Conseil européen après 5 années de débat, le règlement est applicable**

**en France comme dans tous les pays de l'Union Européenne, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007.**

## Quels enjeux ?

Ses objectifs sont d'améliorer la connaissance des effets sur la santé et sur l'environnement des substances chimiques en renforçant la responsabilité du producteur.

De façon générale, il s'agit de mieux connaître et maîtriser les risques dus aux produits chimiques, tout en limitant les essais sur les animaux et en ne nuisant pas à la compétitivité de l'industrie européenne.

La grande innovation de ce texte est d'inverser la charge de la preuve. Dorénavant, c'est aux producteurs des substances et non plus aux autorités publiques de prouver que les risques liés aux substances sont valablement maîtrisés. REACH impose ainsi à tous les producteurs, importateurs hors Union Européenne et utilisateurs de substances chimiques d'obtenir et de fournir des informations sur ces substances.

L'Agence européenne des produits chimiques, basée à Helsinki, a été spécialement créée afin de centraliser l'intégralité des documents et des procédures.

Le champ d'application de REACH couvre le contrôle de la fabrication, de l'importation, de la mise sur le marché et de l'utilisation des substances. Il vise les substances en tant que telles, ainsi que celles présentes dans les préparations ou dans les objets.

On estime ainsi à 30 000 le nombre de substances concernées par ce nouveau règlement.

## Quelles obligations ?

"PAS DE DONNÉES = PAS DE MARCHÉ", tel est le grand principe de REACH. Ainsi, les producteurs ou importateurs hors UE doivent enregistrer les substances qu'ils mettent sur le marché à plus d'une tonne par an. L'enregistrement s'étale entre 2009 et 2018 en fonction des quantités et de la toxicité des substances.

Si la substance mise sur le marché est considérée comme préoccupante (CMR catégories 1 et 2,...), le producteur ou l'importateur doit demander une autorisation, quelle que soit la quantité.

Les utilisateurs en aval doivent, quant à eux, vérifier la pérennité de leur approvisionnement et contrôler auprès de leur fournisseur que la substance a bien été enregistrée en tenant compte de l'utilisation qu'ils en font.

## AFINEGE vous accompagne...

AFINEGE, sous l'égide du département SSE de l'UIC Ile de France, en partenariat avec le CRITT Chimie Environnement, se mobilise pour structurer et renforcer l'aide aux entreprises franciliennes afin d'intégrer ces nouveaux défis, en organisant une action collective entre septembre 2007 et juin 2008 :

- Vous comprendrez les exigences liées à REACH grâce à

un accompagnement opérationnel dans sa mise en œuvre, notamment par le biais de l'inventaire des substances ;

- Vous serez sensibilisés aux évolutions réglementaires en les intégrant à votre fonctionnement actuel ;

- Vous capitaliserez vos compétences en partageant vos expériences lors de sessions communes ;

- Enfin, vous mettrez en place un système de management de vos produits chimiques qui sera un atout pour la maîtrise du risque chimique.

L'action collective que nous vous proposons permet aussi de soutenir les entreprises en étudiant la faisabilité technique de la pérennité de l'utilisation des substances. Elle s'articulera entre :

- 4,5 jours par entreprise de formations collectives (réglementation existante en matière de gestion des produits chimiques et de santé au travail, REACH en détail, fiches de données de sécurité, évaluation du risque chimique, droit des contrats par un avocat spécialisé) ;

- 7 jours d'accompagnement personnalisé dans chacune des entreprises (aide à la réalisation de l'inventaire des substances, accompagnement à la mise en œuvre de REACH,...) par des consultants experts.

Cette action est ouverte à toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité. Le coût pour une PME francilienne n'excèdera pas 2 500 Euros, grâce aux subventions de la DRIRE Ile de France et de la Région Ile de France. Des réunions d'information concernant cette action collective ont été organisées tout au long du second trimestre.

Contact : Amélie CAYET  
a.cayet@uic-idf.fr  
ou 01 46 53 11 89.

## LES REDEVANCES

L'agence de l'eau Seine Normandie s'est fixée pour le IX<sup>ème</sup> programme 3 objectifs principaux définis au niveau Européen :

- conformité des stations d'épuration,  
- conformité sur les branchements en plomb,  
- démarrage du programme d'actions pour atteindre les objectifs de qualité en 2015.

Pour soutenir ces objectifs, l'agence va collecter

3 628 millions d'Euros de redevances sur la période 2007 à 2012 qui seront prélevées sur les trois catégories d'usagers selon la répartition :

- Collectivités locales :  
3 372 millions d'Euros diminués de 675 millions d'Euros de prime pour épuration

- Industriels :  
237 millions d'Euros  
- Agriculteurs :  
19 millions d'Euros  
La chimie avec 28 % des redevances industrielles et 460 sites redevables sur le bassin est le premier secteur contributeur du Bassin Seine Normandie. Pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'eau, l'hypothèse de départ est le maintien de ces équilibres globaux et de la capacité de financement de l'agence.

Pour les industriels, les redevances de prélèvement devraient baisser d'environ 6,5 millions d'Euros et seront en partie compensées sur la redevance pollution par une augmentation des taux de 4.5 %. Globalement les redevances industrielles devraient diminuer du fait du paiement sur la pollution nette qui va principalement impacter les industriels raccordés à un réseau collectif.

La réalisation des conventions de raccordement va devenir essentielle. Ces équilibres financiers seront validés au comité de bassin en juillet pour être mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Projet risques chimiques à la SNCF : un an après

**Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique pour la santé et la sécurité des personnes et afin de participer à la préservation de l'environnement, la SNCF a confié à l'AFPIC Formation et ses partenaires en mai 2006 le projet d'impliquer et former en 18 mois l'ensemble de ses personnels sur le thème du risque chimique.**

Face à ce challenge c'est dans un rôle d'assistant au maître d'ouvrage que l'AFPIC Formation intervient avec les cinq grandes filières imaginées pour structurer le projet et atteindre les objectifs fixés : pilotage, contenus pédagogiques, support médiatique, logistique et mobilisation.

Fort de son réseau national d'environ 300 intervenants extérieurs animé par des organismes de formation régionaux partenaires, l'AFPIC a su mobiliser et satisfaire au mieux les cheminots sur cette première année de programme. Le projet global comportait 594 sessions (4 Dirigeants, 40 préventeurs et 550 DU/DPX) au profit de 11 700 stagiaires, le bilan au 31 mai fait état d'un taux d'avancement de 62% soit 371 sessions déjà effectuées pour 5465 stagiaires formés avec un taux de satisfaction de 78%.

*"Pour la SNCF la formation de ses personnels est un enjeu fort en terme de management et de maîtrise du risque chimique. Cette formation confiée à l'AFPIC Formation après appel d'offre est exemplaire dans le sens où elle se veut mobilisatrice puisqu'elle concerne directement 12 000 personnes et indirectement environ 100 000 opérateurs de terrain. Par ses contraintes de délai, achèvement dix-huit*

*mois après la signature du contrat, et de qualité elle est un modèle pour le management des risques, de tous les risques, à la SNCF.*

*Les taux d'avancement et de satisfaction exposés ci-dessus indiquent d'eux-mêmes, à mi-parcours du projet, que le challenge sera tenu et, qu'ensemble en partenariat la SNCF et l'AFPIC ont su faire vite et bien" explique Claude Guinot, conseil en hygiène industrielle et coordinateur national du projet pour la SNCF.*

Pour Dalila BAH, Directrice de B. Conseil & Formation démultipliant le projet en région Normandie "cette formation a permis une prise de conscience collective des risques liés à l'utilisation des produits chimiques. Des personnes qui se sentaient, au premier abord peu concernées, ont rapidement compris son importance et le rôle qu'elles pouvaient jouer dans la protection de la santé et de la sécurité de leurs agents."

Enfin "ce programme de formation a été marqué par la qualité d'écoute, l'esprit de responsabilité et l'implication de tous les acteurs. Que ce soit les spécialistes de la prévention et les responsables de formation de la SNCF, nos consultants formateurs, nos experts en conception et en médiatisation, chacun a parfaitement tenu son rôle pour faire en sorte que toutes les équipes de management de la SNCF soient mobilisées pour favoriser la maîtrise du risque chimique" constate Jean-Paul DURAND, Chef de projet pour l'AFPIC Formation.

Organismes partenaires du Projet SNCF : AFPI Somme (Amiens), ASFO des Landes (Bordeaux et Dax), AFPI CSA (Clermont Ferrand), Bourgogne Industrie Service (Dijon), AFCIC (Lille), INTERFORA (Lyon), AFIP (Marseille), UCFE (Metz), OTECI (Montpellier, Toulouse), AFPI Marne (Reims), AFPI Bretagne (Rennes), B Formation & Conseil (Rouen), CPICP Services (Strasbourg).

## AFI24 certifiée ISO 9001:2000

**L'AFI24 a obtenu le 5 avril 2007 la certification ISO 9001 : 2000, son Directeur Ludovic Devoldère répond à nos questions.**

### Pourquoi cette démarche ?

Précurseur de l'apprentissage dans les métiers de la Chimie, AFI24 accompagne depuis 1995 les entreprises de la Chimie dans leur développement.

Les besoins en compétences de nos entreprises se font de plus en plus précis, alors que le décalage entre la formation initiale et les besoins du marché s'aggrave.

Aussi, pour évoluer en adéquation permanente avec les attentes de nos clients et poursuivre notre ambition d'excellence dans l'élaboration, la mise en place et le suivi, au niveau national, de solutions de professionnalisation des jeunes, nous avons fondé notre développement sur la qualité.

Cette certification traduit officiellement la capacité de notre structure à garantir partout la même qualité de nos actions vis-à-vis des entreprises comme des jeunes.

### Quelles sont les attentes de vos clients ?

Une réelle capacité à anticiper et accompagner leurs besoins en compétences par la conception et la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée à l'évolution de leurs métiers, nécessaire à l'insertion pérenne des jeunes.

### Comment avez-vous mené ce projet ?

Nous avons identifié les trois processus clés de notre activité :  
- **Susciter et consolider** notre offre de formation par une connaissance intime des

besoins prévisionnels en compétences et connaissances des entreprises,

- **Concevoir et valider** notre offre en nous appuyant sur notre réseau unique de partenaires pédagogiques tant publics que privés,

- **Mettre à disposition** cette offre pour répondre aux besoins Nationaux des entreprises tout en préservant une absolue maîtrise des flux, gage d'insertion professionnelle.

Pour chacune de ces étapes, les pilotes de processus de l'AFI24 mettent en application des méthodes rigoureuses qui permettent de concilier réactivité et fiabilité vis-à-vis des demandes exprimées.

### Quelle est la valeur ajoutée de la certification pour l'AFI24 ?

La mesure permanente de la qualité. En effet, notre premier indicateur de performance est la mesure du taux d'insertion professionnelle (90 % à 6 et 12 mois post-diplôme) qui traduit à lui seul la satisfaction de nos clients.

Ces enquêtes auprès de nos "anciens" sont complétées, une fois par an, par l'interrogation d'un panel d'une centaine d'entreprises de manière à suivre les indices de satisfaction permettant de déterminer en permanence les améliorations possibles.

#### 4 nouvelles formations :

- technicien supérieur physicien chimiste à l'AFPA
- licence professionnelle chimie organique et bioorganique : de la conception à la valorisation à l'IUT d'Orsay
- master professionnel sciences de la vie et de la matière : contrôle et qualité à l'Université de Cergy-Pontoise
- licence professionnelle formulation à l'IUT d'Orléans

### Le CET : un outil de rémunération ?

**Accord collectif librement négocié entre partenaires sociaux, le Compte Epargne Temps s'inscrit dans un cadre législatif**

**"allégé" permettant à l'entreprise et aux représentants des salariés de définir les règles de fonctionnement adaptées aux souhaits et attentes de chaque partie.**

**Les dernières évolutions législatives**

Le salarié peut choisir d'affecter soit des jours d'"absences", soit des euros en provenance de son Epargne Salariale ou de sa rémunération. Les droits affectés n'entrent pas dans l'assiette d'imposition et l'alimentation est à l'initiative de chaque salarié.

Par rapport aux modalités applicables sous l'ancienne réglementation, les principales nouveautés sont les suivantes :

- suppression de la limite relative aux jours "RTT" et au congé principal (au-delà de 24 jours ouvrés),
- alimentation sans plafonnement et à l'initiative de l'employeur des heures effectuées au-delà de la durée conventionnelle (en cas d'activité saisonnière),
- une gestion en jours ou en euros avec une valorisation à convenir, les textes ne visant plus explicitement la notion de salaires comme référence.

Si la nouvelle réglementation ne modifie pas les sorties en temps (pour lesquelles le salarié bénéficie d'une indemnisation dans le cadre d'un congé sans solde), en revanche la sortie en euros a été renforcée. Ainsi, le salarié qui le souhaite peut percevoir une rémunération, soit immédiate (dans la limite des droits acquis dans l'année), soit différée (par transfert au profit d'un

plan d'épargne ou d'un article 83). Trois types d'utilisation se dégagent donc : le temps, la consommation et la retraite.

**Une logique actif/passif**

D'aucuns qualifient le CET de "bombes à retardement", véritable cauchemar pour les financiers. Il est vrai que les droits affectés constituent un passif social pour l'entreprise, le passif se revalorisant mécaniquement d'année en année en fonction des règles définies dans l'accord. De ce point de vue là, le CET peut s'assimiler à la problématique liée aux Indemnités de Fin de Carrière.

Mais le CET est un outil de la politique de rémunération. Il constitue une réponse aux aspirations croissantes des salariés : complément de rémunération ou constitution d'une "assurance" pour faire face aux aléas de la vie professionnelle ou personnelle. Pour d'autres, le CET s'inscrit dans le cadre de la politique de formation ou de cessations anticipées d'activité. En bref, autant de thèmes dans l'air du temps...

Il appartient aux partenaires sociaux de définir les règles permettant à chacun (entreprise comme salarié) de valoriser le dispositif mis en place. Pour être une réussite, le CET doit s'inscrire dans les problématiques identifiées au sein de chaque entreprise. Les provisions doivent non seulement être constituées mais surtout gérées financièrement dans une logique actif / passif.

Enfin et surtout, la gestion des droits acquis par les salariés doit être claire et transparente, tant pour l'entreprise (pour une gestion programmée) que ses salariés (pour valoriser le dispositif).

Jean-Axel DIEUDONNE  
de BOISSIEU  
Président du Directoire  
de FEDERIS Epargne Salariale  
Groupe MALAKOFF-MEDERIC

### ■ 5<sup>ème</sup> Village de la Chimie les 15 et 16 février 2008

Retenez cette date dès à présent, le Parc Floral accueillera une nouvelle édition du Village de la Chimie. Déjà les 9 et 10 mars dernier, le 4<sup>ème</sup> Village de la Chimie a connu un réel succès avec 6 500 visiteurs à la découverte de la chimie et des biotechnologies, de leurs métiers, des entreprises et de l'ensemble du système de formation conduisant à ces métiers. 23 entreprises animaient leurs stands et les pôles métiers, avec, à leurs côtés, 26 établissements d'enseignement sur l'espace filières de formation. Plus de 600 professionnels étaient donc présents pendant 2 jours pour échanger avec les visiteurs.

Contact : v.capelle@uic-idf.fr

### ■ Le bureau exécutif du Village de la Chimie

Sous la présidence de Gérard Lehmann, Délégué Général de l'UIC Ile de France, le Bureau du "Village de la Chimie", est composé de Gérard Roussel (BAYER Cropscience), vice-président, Christian Le Hen (Cognis), secrétaire et de Jean-Paul Fauré (Air Liquide), trésorier.

### ■ Conseil d'administration de l'UIC Ile de France

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2 mai dernier a renouvelé les mandats des Administrateurs de l'UIC Ile de France sous la Présidence de M. Maguet (SANOFI CHIMIE) : M. Baquiast (BASF France) – M. Belloncle (ARKEMA) – Mme Bridon (SGN) – M. Dehon (DEHON SA) – M. Deman (ADISSEO) – M. Fauré (AIR LIQUIDE) – M. Furgé (DU PONT DE NEMOURS) – M. de Gaulmyn (SNPE) – M. Hecquet (JOHNSON DIVERSEY) – M. Jauvert (CHEMETALL) – M. Le Blanc (TREDI) – M. Lescene (SYNAROME) – M. Le Hen (COGNIS France) – M. Martel (SARP INDUSTRIES) – M. Matta (RHODIA) – M. Muller (CEPHALON France) – M. Nebout (SASOL France) – M. Spitz (CLARIANT France) – M. Steiger (Chr. HANSEN) – M. Tessier (BAYER SA).

### ■ Plateforme UIC Ile de France – UIC Centre

Pour permettre à chaque adhérent, quelle que soit son implantation, de bénéficier de la même qualité de services, une plateforme UIC Ile de France/UIC Centre pilotée par Gérard Lehmann est en service depuis le début de l'année 2007. Au cours de cette année, des réunions dans les domaines Social (Réunions d'informations sociales, formation spécialisée CCNIC), SSE (Commissions, réunions de sensibilisation REACH...) ont été organisées à Orléans impliquant de manière active tous les acteurs de cette plateforme. L'AFI 24 avec l'IUT d'Orléans a mis en place une licence professionnelle formulation en apprentissage pour la prochaine rentrée scolaire.

### ■ Intervention de la CNIL sur la gestion RH

Johanna CARVAIS, Chargée d'Instruction à la Division des Affaires Economiques de la CNIL animera la Réunion d'Information Sociale du 10 Septembre 2007 qui se tiendra au 14, rue de la République à Puteaux à 14 h 30. Elle aura pour thème : l'intervention de la CNIL sur la gestion RH.

Contact : m.gary@uic-idf.fr

### ■ CCNIC

L'AFPIC FORMATION organise une formation sur les spécificités de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques le Jeudi 27 Septembre 2007.

**Animation :** le Département Social de l'UIC Ile de France  
**Lieu :** Paris la Défense dans les locaux de l'UIC Ile de France  
**Coût :** 400 € H.T.

Contact : Jennifer COULON  
01 49 03 76 71

j.coulon@afpic.com

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :  
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29  
Rédacteur en chef :  
Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83  
Secrétaire de rédaction :  
Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80  
Maquette et réalisation : VEGA